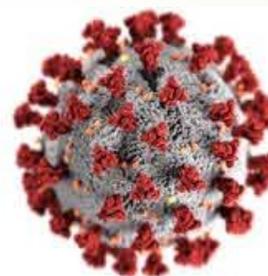


La commande publique face aux urgences de la covid-19:



L'expérience du GABON

“

COVID-19 : ÉTAT DES LIEUX

- Le 12 mars 2020, date de la notification du premier cas de coronavirus au Gabon

- Le 23 mai 2020, pic atteint avec 373 nouveaux cas enregistrés en une journée, soit un total de 1931 cas, avant de connaître une courbe descendante dès le mois de juin.

- A la date du 29 novembre 2020, le pays a enregistré depuis le début de la pandémie 9173 cas, dont 9016 guéris et 59 décès.

Source COPIL

MESURES DE RIPOSTE

Adoption par le Gouvernement d'un plan national de riposte impliquant:

Déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 9 avril 2020 sur toute l'étendue du territoire

Adoption de la loi n°003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires

Confinement total du Grand Libreville (Communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoum ainsi que la station balnéaire de la Pointe Denis dès le 12 avril 2020, avec 57 cas infectés dont 1 mort

Institution d'un couvre-feu entre 18h et 6h du matin sur toute l'étendue du territoire national

Interdiction de circuler entre le Grand Libreville et l'intérieur du pays (sauf autorisation spéciale)

Port du masque rendu obligatoire dans les espaces publics sur l'ensemble du territoire national avec possibilité d'une amende pour les contrevenants

Interdiction de regroupement de plus de 10 personnes

Déplacements des populations limités aux sorties essentielles

Fermeture des frontières terrestres dès l'apparition des premiers cas dans les pays voisins, puis aériennes et maritimes

“MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS”

Réduction du rythme de travail et d'ouverture des administrations 3 fois par semaine (lundi-mercredi-vendredi) de 7h30 à 14h30

Diminution des effectifs au sein des services notamment ceux en charge des marchés publics et fonctionnement en mode turn-over

Déplacements des personnels publics ou privés uniquement sur présentation d'une autorisation délivrée par le ministère de l'Intérieur

IMPACTS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Au niveau de la planification :



PPM approuvés avant la pandémie

102 marchés planifiés pour le premier semestre 2020

25 marchés passés effectivement sur les 102 planifiés, soit 25,5%

Au niveau de la passation :

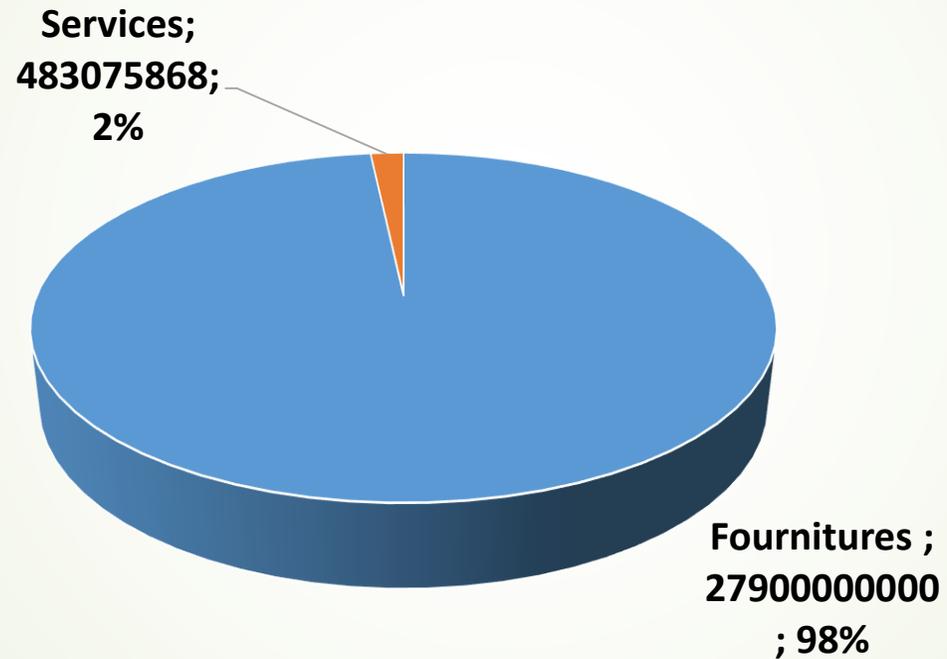
Aucun texte dérogeant aux dispositions du CMP n'a été pris

Conformément au CMP, l'appel d'offres reste le principe de passation (art.56)

Toutefois, en considération de **l'urgence impérieuse** (art.2 CMP), plusieurs autorisations de passer les marchés par entente directe ont été délivrées.

Les marchés passés dans le cadre de la riposte contre le coronavirus s'élèvent à 28 milliards de FCFA.

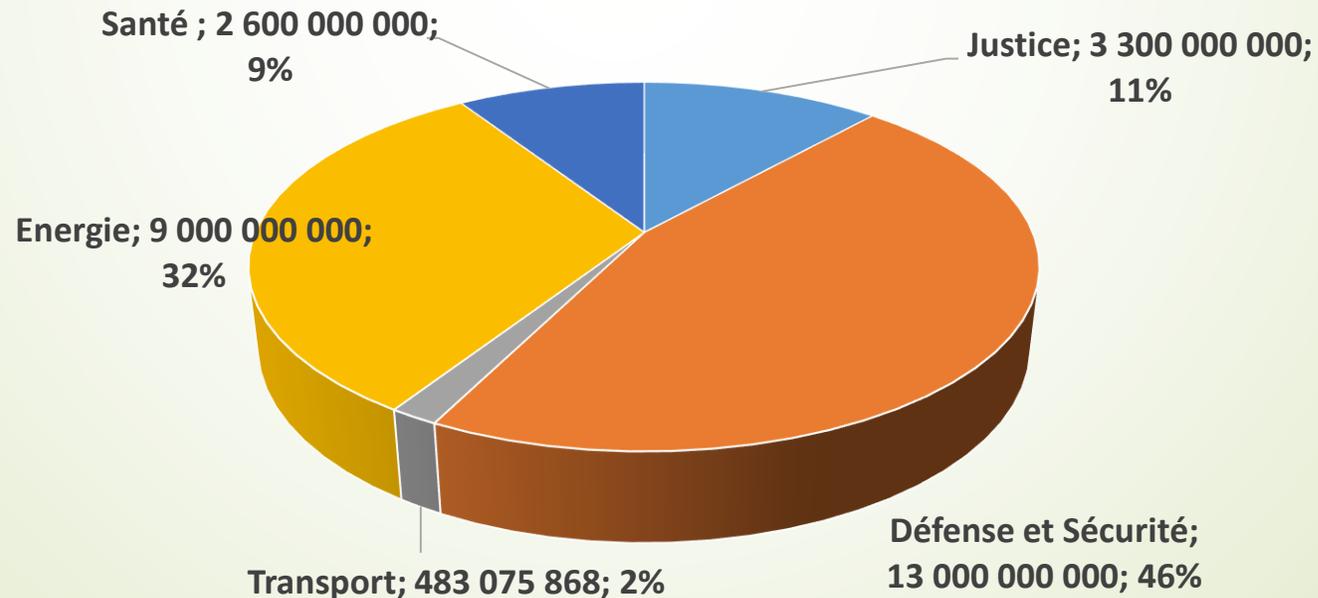
Répartition par type de marchés



Les secteurs concernés:

- ❑ **Justice:** alimentation des prisons;
- ❑ **Défense et Sécurité:** alimentation des troupes;
- ❑ **Transports:** gratuité des transports;
- ❑ **Energie :** gratuité d'eau et d'électricité;
- ❑ **Santé:** achat des produits médicaux.

Répartition par secteur





Réduction de l'effectif des commissions d'évaluation des offres aux seuls membres ayant voix délibérative (par ex 5/10 pour les marchés de l'Etat)

Suivi de l'ouverture des plis par les visioconférence par les soumissionnaires

Mise en place des équipes mobiles chargées de la réception des plis

Non prise en compte de certains critères d'évaluation des marchés de travaux telle que la visite de site

Assistance technique très limitée aux autorités contractantes

Au niveau de l'exécution :

Tous les marchés passés dans le cadre de la riposte contre le covid-19, ont été exécutés.

Les fournitures et services commandés ont été livrés quand bien nous n'avons pas, à ce jour, de précision sur le niveau de réalisation de chaque prestation.

Très peu de missions de contrôle ont été effectuées pendant cette période.

Les travaux d'envergure ont connu un coup d'arrêt à cause des mesures restrictives (cas des chantiers programmés dans le cadre de la rentrée scolaire)

Au niveau de la gestion du contentieux :

Saisines en annulation de la procédure d'attribution des marchés, notamment pour les motifs suivants :

- **Dates d'ouverture des plis fixées pendant la période de confinement total durant laquelle les déplacements étaient soumis à restriction ;**
- **L'impossibilité de déposer les offres du fait d'une communication insuffisante**

QUID DE LA SITUATION ACTUELLE DES MARCHES PUBLICS?

- Le déconfinement partiel a conduit à la reprise normale des activités sur toute l'étendue du territoire;
- Les ententes directes sont moins sollicités;
- Les appels d'offres sont en nette augmentation avec des commissions d'évaluation des offres conformes aux dispositions du CMP